



—
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
2018**
—

BILAN MORAL 2017

Vous le constaterez tout au long de ce bilan, L214 c'est d'abord une équipe solide, composée de bénévoles et de salariés rassemblés autour d'un objectif commun : **défendre les animaux**.

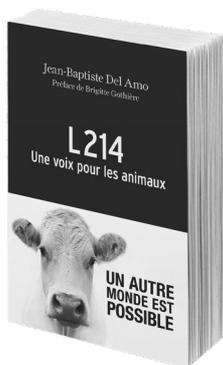
Depuis 10 ans, l'association est mobilisée pour dévoiler et faire reculer les pratiques qui nuisent aux animaux, pour faire changer le regard que notre société leur porte, pour encourager le développement des alternatives végétales. Pour cela, elle s'adresse bien évidemment au grand public mais également aux entreprises de l'agroalimentaire et aux élus.

2017 a encore été une année bien remplie accompagnée d'une montée en compétences, d'une structuration et d'un élargissement de l'équipe : de 25 salariés en décembre 2016, nous sommes passés à 42 en décembre 2017. Olivier, bénévole de l'association et conseiller en organisation, nous aide à appréhender cette croissance indispensable au vu de nos ambitions. L'association s'est progressivement réorganisée en 7 pôles, eux-mêmes composés d'équipes. Ce bilan est présenté en suivant cette logique.

Tout ce que nous vous présentons dans ce bilan aurait été impossible à réaliser sans les soutiens solides et généreux que l'association a reçus tout au long de l'année. Difficile de remercier chacun.e mais soyez certain.e de notre reconnaissance pour votre confiance et votre présence à nos côtés.

SOMMAIRE

Bilan moral 2017.....	2
Pôle Information et éducation.....	4
Pôle Industries agroalimentaires et fournisseurs.....	9
Pôle Institutions.....	10
Pôle opérations militantes.....	12
Pôle Communication et ressources.....	14
Pôle Web.....	17
Pôle Administratif et financier.....	18
Perspectives 2018.....	20
Bilan Financier.....	21



L214 UNE VOIX POUR LES ANIMAUX

Cette année 2017 a été marquée en particulier par la publication du livre de Jean-Baptiste Del Amo, *L214 Une voix pour les animaux*. Après des semaines d'enquête et de recueil de témoignages, cet auteur brillant, cet ami, a su raconter l'histoire et les coulisses de notre association. Soutenu par une maison d'édition enthousiaste, Arthaud, le livre a connu un franc succès dès sa sortie ! Quelques exemples ? Tout d'abord sur le plateau de l'émission *Quotidien* de Yann Barthès mais aussi dans un très fort *28 Minutes* sur Arte. Une riche interview croisée de Jean-Baptiste et Brigitte est aussi parue dans *Les Inrocks*.

DES PERSONNALITÉS ENGAGÉES À NOS CÔTÉS

De nombreuses personnalités se sont associées à L214 pour amplifier la portée de ses messages. On peut citer pêle-mêle Christine Berrou, Sylvie Guillem, Arthur H., Greg Guillotin, Stéphane Bern, Guillaume Meurice, Nili Hadida, Aurélien Duarte et Vanessa Wagner. Sans eux, le sort des animaux n'aurait certainement pas autant attiré l'attention de la presse et du public. Nous les remercions très chaleureusement !

SPECTACLE DE GUILLAUME MEURICE AU BÉNÉFICE DE L214

On le savait, Guillaume Meurice a un cœur grand comme ça. Et il est aussi entouré de personnes généreuses, comme Erwan, Manon et toute l'équipe du théâtre parisien Café de la Gare. En juin 2017, Guillaume a donné un spectacle dont tous les bénéfices ont été reversés à L214. À l'issue de ce moment de chaleur et d'humour, un buffet a été offert au public concocté par Hank pizza et VG pâtisserie. Merci à Guillaume et ses ami.e.s !



RESTER FORT

Nous avons été contactés par Virginie, maman d'Émilie Monk. Émilie, collégienne, participait activement aux actions de défense des animaux, aux côtés de L214 et d'autres associations. Malheureusement, elle avait subi des actes de harcèlement au collège extrêmement violents qui avaient brisé sa vie. Elle a mis fin à ses jours au grand désespoir de son entourage. Ses parents ont découvert, puis édité quelques-uns des textes qu'elle avait écrits et qui racontent son calvaire, pour en faire un vibrant cri d'alarme contre le harcèlement en milieu scolaire. Ses parents et sa sœur ont décidé de reverser les droits d'auteur de *Rester fort* à des associations qu'Émilie aurait soutenues. L214 en fait partie et nous en sommes très touchés. Merci de cette confiance, toutes nos pensées à vous.

ALTRUISME EFFICACE

En décembre 2017, l'Open Philanthropy Project (OPP) a attribué à L214 la somme de 1,1 million d'euros sur 2 ans pour agir pour les poulets de chair, pour structurer des initiatives sur les campus universitaires et pour soutenir la consolidation de l'association. Cette organisation américaine s'est donné comme objectif de financer les initiatives qu'elle trouve les plus efficaces pour des sujets de préoccupation majeurs, qu'ils soient humanitaires, environnementaux ou qu'ils concernent les autres animaux. The Humane League (THL), association internationale avec laquelle nous travaillons pour la fin de l'élevage en cage des poules pondeuses au sein de l'Open Wing Alliance, leur a parlé (en bien visiblement !) de L214. Suite à cette mise en relation, nous avons pu présenter un dossier à l'OPP qui a décidé d'apporter un soutien important pour concrétiser les projets proposés. Merci à cette fondation de sa confiance et merci à THL de cette recommandation !

PÔLE INFORMATION ET ÉDUCATION

/// ÉQUIPE ENQUÊTE ///

En 2017, les enquêtes se sont poursuivies. Les images sont systématiquement relayées par de nombreux médias et vues par des millions de personnes. Grâce à ce travail de dévoilement, le débat autour de la question animale en France est constant et soutenu. Nous recevons de très nombreux témoignages de personnes bouleversées et qui modifient leurs habitudes de consommation. Aujourd'hui, L214 est connue du grand public pour ses enquêtes. La qualité et le sérieux du travail de l'association sont largement reconnus. Même la classe politique, jusqu'ici très timorée sur le sujet, est obligée d'intégrer la question animale comme un sujet de société important.

ABATTOIR DE COCHONS DE HOUDAN

En février 2017, nous avons révélé des images d'enquête tournées en novembre et décembre 2016 à l'**abattoir de Houdan** dans les Yvelines, seul abattoir de cochons d'Ile-de-France. *Envoyé spécial* a diffusé quelques images de cette nouvelle enquête la veille de notre lancement. Les images montraient notamment un employé s'acharner sur des cochons pour les faire avancer dans la rampe qui les mène au dispositif de gazage ainsi que leur entassement dans la porcherie de l'abattoir. **L214 a porté plainte contre l'abattoir** auprès du tribunal de grande instance (TGI) de Versailles.

En juin 2017, nous avons diffusé de nouvelles images exclusives de cet abattoir. Cette fois-ci, les images montraient l'agonie des cochons dans la fosse à CO₂ dans laquelle ils sont plongés avant leur saignée. Les images de ces deux enquêtes ont été commentées par **Guillaume Meurice**, comédien et chroniqueur sur France Inter.

L'abattoir de Houdan est un des premiers abattoirs à avoir installé des caméras de contrôle vidéo, mais les images sont uniquement consultées par le directeur. L'abattoir de Houdan avait fait l'objet d'une inspection en avril 2016. La plupart des faits révélés sur nos images avaient été repérés par les services vétérinaires mais sans produire aucun effet. Le respect de la réglementation semble ainsi être une option facultative.

Côté justice, Sébastien et un autre militant de l'association (qui souhaite garder l'anonymat) ont été condamnés par le tribunal correctionnel de Versailles à payer 6 000 euros dont 5 000 euros avec sursis pour violation de domicile. Ils s'étaient introduits de nuit dans l'abattoir pour y installer des caméras et ainsi obtenir des preuves incontestables de la souffrance des cochons gazés au CO₂ dans cet établissement (voir partie juridique pour plus d'informations).

ÉLEVAGE DE COCHONS DANS LE FINISTÈRE

En mars 2017, nous avons rendu publiques les images tournées en janvier dans un **élevage intensif de cochons situé dans le Finistère**, près de Quimper. Forcés à vivre au milieu des cadavres de leurs congénères en putréfaction ou de leurs ossements, les cochons de cet élevage survivaient dans un environnement répugnant. Nous avons porté plainte auprès du Procureur de la République du TGI de Quimper.

Cette enquête a déclenché une inspection des services vétérinaires. La Préfecture a indiqué que « *des non-conformités sérieuses ont été relevées* ».

Les images ont été commentées par le youtubeur et comédien **Greg Guillotin**. C'est notamment grâce à lui que la vidéo a pu être vue près de 2 millions de fois sur les réseaux sociaux. La pétition pour demander la fermeture de cet élevage a recueilli **plus de 100 000 signatures** en quelques jours.

L'exploitant a tenté une action en justice contre L214 pour faire interdire la diffusion des images. Nos avocates ont brillamment défendu l'association et l'exploitant a été condamné à nous payer 1 013 euros. Suite à la plainte de L214, le Procureur de la République a décidé de traiter ce dossier en composition pénale (une procédure dans laquelle le Procureur peut proposer une sanction et qui permet d'éviter un procès). L'éleveur a reconnu les faits et a accepté la sanction. Il a été condamné à verser 1 600 euros à L214 et à plusieurs amendes pour un montant total de 2 500 euros.

TRANSPORT ET ABATTAGE DE BOVINS AU LIBAN ET EN TURQUIE

En avril 2017, L214 a dévoilé, avec l'association CIWF et la Fondation Brigitte Bardot, de terribles **images de bovins nés en France, transportés sur des milliers de kilomètres dans des bétailières ou des cargos, et abattus au Liban et en Turquie**. Grâce aux numéros d'identification des bovins, nous avons pu remonter aux élevages où sont nés ces animaux. Nous avons pu constater que si certains éleveurs se réjouissent de l'ouverture de nouveaux marchés hors de l'Union européenne (UE), sans se soucier des conséquences pour les animaux qu'ils ont vus naître, d'autres au contraire regrettent cette situation mais se disent impuissants. Cette enquête a été l'occasion de faire grossir le nombre de signatures de la pétition #StopTheTrucks initiée par l'Eurogroup For Animals qui demande un **renforcement de la loi européenne sur le long transport des animaux**.

Dans une **lettre ouverte**, nous avons demandé aux candidats à l'élection présidentielle de s'engager à limiter la durée des transports d'animaux vivants à 8 heures et de mettre fin aux exportations hors UE.

ÉLEVAGE DE POULES PONDEUSES « LES ŒUFS GESLIN » EN VENDÉE

Fin mai 2017, L214 a rendu publiques les images d'un **élevage de poules en batterie** tournées au début du mois et appartenant à un fournisseur d'œufs du groupe Panzani et de sa marque Lustucru Sélection. L'élevage détient près de 160 000 poules en cages. Les images montraient des animaux dans un état déplorable et des conditions sanitaires exécrables. **Nous avons porté plainte** contre l'élevage auprès du tribunal de grande instance de La Roche-sur-Yon.

Le jour même de la diffusion de l'enquête, le groupe Panzani s'est engagé à **ne plus utiliser d'œufs de poules élevés en cages d'ici 2025**. Le groupe, reconnaissant s'approvisionner auprès de la société propriétaire de l'élevage, a assuré toutefois que les œufs de l'exploitation concernée n'entraient pas dans sa chaîne d'approvisionnement. Il a immédiatement suspendu ses approvisionnements auprès de son fournisseur et dépêché un audit par une société externe.



ÉLEVAGES PARTENAIRES DE LA MARQUE HÉNAFF

Fin juin 2017, ce sont les images tournées dans **deux élevages du Finistère** fournissant la marque bretonne Hénaff qui ont été diffusées. Cochons enfermés sur un sol en béton, truies immobilisées dans des cages exiguës, cochons aux queues mutilées, aux blessures non soignées, cadavres de porcelets entassés, cochons agonisants ou morts dans les couloirs... des images quelque peu différentes de celles affichées sur le site d'Hénaff montrant des cochons... dans l'herbe.

La sortie de cette enquête était accompagnée d'un **micro-trottoir** mené à Quimper dans le Finistère, dont la marque est originaire. Les habitants se sont montrés particulièrement confiants dans les produits Hénaff, imaginant des cochons mieux traités qu'ailleurs. Après avoir vu les images, ils ont été déçus, surpris, choqués, scandalisés même, par les conditions de vie des cochons. **Une pétition** adressée à Hénaff a recueilli **75 000 signatures**. L'enquête a été soutenue par la publication des résultats d'un **sondage** que nous avons commandé auprès de YouGov : 89 % des Français sont défavorables à l'élevage des cochons sur un sol en béton nu sans paille, 87 % sont défavorables à l'élevage des cochons sans accès au plein air, 83 % sont défavorables à l'enfermement des truies en cage, et 85 % sont défavorables aux mutilations douloureuses faites aux porcelets.

En commentant publiquement cette enquête, le chanteur-compositeur **Arthur H** a permis d'élargir notre action d'information et d'alerte.

ÉLEVAGE DE POULETS DOUX

Semaine après semaine, les caméras de L214 ont filmé **la croissance des poulets dans un élevage** sous contrat d'intégration avec le groupe Doux, 1^{er} producteur européen de volailles à l'export et notamment connu en France par sa marque Père Dodu.

Ces nouvelles images, diffusées en septembre et tournées en Vendée en mai 2017, sont typiques du mode de production dominant en France : 35 200 poussins, nés dans un couvoir du groupe, arrivent à 1 jour dans un bâtiment de 1 200 m².

Les images ont été diffusées en exclusivité dans l'émission *Quotidien* de Yann Barthès avec une interview en plateau de Jean-Baptiste Del Amo (auteur du livre *L214, une voix pour les animaux*) ainsi que de Brigitte et Sébastien.

Un militant, équipé d'une caméra cachée, a également occupé quelques jours un poste d'accrocheur de volailles dans un des abattoirs du groupe, l'abattoir de Chantonay en Vendée, où sont tués 200 000 poulets par jour. Les poulets, suspendus par les pattes, vivants et conscients, sont tués à une cadence de 240 individus à la minute.

Cette enquête a été commentée par la comédienne et chroniqueuse **Christine Berrou**, qui introduit les images depuis un refuge au milieu de poulets sauvés de cet élevage.

ÉLEVAGE DE POULES PONDEUSES DES CÔTES-D'ARMOR

En décembre 2017, c'est **Stéphane Bern** qui a présenté nos nouvelles images tournées dans **un élevage de 130 000 poules en batterie** situé dans les Côtes-d'Armor. Les images avaient été tournées en novembre. Cet élevage fournit des œufs pour la fabrication de produits transformés, ainsi que pour la marque Matines (œufs vendus en supermarchés). Là aussi, **nous avons porté plainte pour mauvais traitement** contre l'élevage auprès du TGI de Saint-Malo. Matines est un des rares gros acteurs de l'agroalimentaire à ne pas s'être encore engagé à sortir de l'élevage des poules pondeuses en cage.



ÉLEVAGE DE LAPINS ORYLAG

En décembre 2017, ce sont des images exclusives d'enquêtes filmées dans **trois élevages et un abattoir de lapins Orylag** exploités pour leur fourrure qui ont été révélées sur le site de L214. L'enquête a été menée en septembre et novembre 2017 en Nouvelle-Aquitaine. Les images avaient notamment été tournées au sein d'une unité d'expérimentation de l'INRA ainsi que chez le président de la Coopérative des éleveurs d'Orylag. Les images montraient un alignement de cages dans de grands bâtiments sans fenêtre. Des centaines de lapins y sont enfermés leur vie entière dans des cages métalliques exiguës et dénuées de tout équipement, hormis mangeoire et abreuvoir. Les lapins ne voient jamais la lumière du jour. Nombre d'entre eux sont malades ou blessés. En cage collective au début de leur vie, puis isolés dans des cages individuelles pendant plus de deux mois pour éviter tout accroc à leur fourrure, les lapins Orylag sont alors privés de tout contact, même visuel, avec leurs congénères.

La fourrure de cette filière est utilisée par des marques de luxe comme Dior, Fendi ou encore Dolce & Gabbana. Nous avons initié **une pétition** pour demander à ces marques de renoncer à la fourrure, pétition qui a recueilli **60 000 signatures**. Nous avons également mis en place un dispositif sur le site dédié pour pouvoir interpeller directement et facilement les marques par l'envoi d'un **email ciblé**. Ce sont des milliers des messages qui ont ainsi été reçus par la direction de ces marques. Les images ont été reprises par des médias internationaux.

En novembre 2017, nous avons également collecté des images dans **un élevage de visons**, qui ont été diffusées en février 2018.

LES ENQUÊTES

Les enquêtes de L214 répondent à un long processus, depuis le travail de recherche, le travail de terrain, la vérification des informations et toute la communication autour des images. Nous devons aussi répondre aux nombreuses sollicitations médiatiques et porter la voix des animaux du mieux possible. L'équipe enquête de l'association peut compter sur des bénévoles et des lanceurs d'alerte très courageux sans qui rien ne serait possible. Elle s'appuie également sur tous les salariés de l'association, qui apportent leurs compétences, leur force de travail et tout leur soutien pour que ces rares images de vérité soient vues par le plus grand nombre. C'est cette alchimie qui fait aujourd'hui que des millions de personnes ont pu être confrontées à ce que la filière essaie de tenir bien caché.

En 2017, Sébastien, Isis, Mathilde, Stéphane, David composaient l'équipe enquête. Elle devrait se renforcer dans l'année à venir. En 2018, comptez sur nous pour continuer ce travail de dévoilement.

/// ÉQUIPE VEGAN PRATIQUE ///

Le site Internet Vegan Pratique a été lancé en juin 2016. Afin d'offrir des solutions concrètes pour végétaliser son alimentation, Vegan Pratique propose toujours plus de contenus et d'outils pour les particuliers et les professionnels de la santé.

LE VEGGIE CHALLENGE : 21 JOURS POUR GOÛTER À UN MONDE MEILLEUR

En juin 2017, L214 a lancé le **Veggie Challenge** dans le prolongement de Vegan Pratique. Il s'agit d'un **programme sur 21 jours**, entièrement gratuit et ouvert à tous, pour découvrir l'alimentation végétale. Chaque personne qui s'inscrit à l'adresse veggie-challenge.fr reçoit chaque jour une lettre d'information par email. Les lettres apportent des informations nutritionnelles sur l'alimentation végétale et éthologiques sur les animaux, des conseils pratiques, des réflexions éthiques et au minimum 3 recettes.

Pendant les semaines qui ont suivi le lancement du Veggie Challenge, les personnes qui s'y inscrivaient avaient la possibilité de commander un kit gratuit pour les aider à végétaliser leur alimentation. Envoyé par voie postale, il comprenait notamment un tableau nutritionnel, une brochure de recettes vegan faciles à réaliser, des tracts et des autocollants. L'afflux de demandes nous a cependant obligés à mettre un terme à cette initiative, victime de son succès : en moins de deux mois, nous avons envoyé presque 5 000 kits, ce qui était logistiquement bien trop lourd à gérer.

Des ressources gratuites à télécharger accompagnent également le Veggie Challenge et sont disponibles sur Vegan Pratique, comme des menus vegan équilibrés réalisés par la diététicienne-nutritionniste Marjorie Crémadès, que nous remercions ici, et le tableau nutritionnel de L214 (à consulter sur vegan-pratique.fr/ressources-utiles). Les personnes inscrites au Veggie Challenge qui le souhaitent peuvent aussi rejoindre le groupe privé Facebook pour échanger anecdotes, astuces, bons plans et recettes. Le groupe Facebook est modéré par des bénévoles que l'association remercie chaleureusement.

Nous avons enfin réalisé **deux vidéos de promotion du Veggie Challenge**, avec notamment la participation de personnalités et d'athlètes : Vanessa Wagner, Aurélien Duarte, Sylvie Guillem, Nili Hadida et Guillaume Meurice. Le Veggie Challenge a également été accompagné d'un affichage public : du 19 au 25 octobre, **50 affiches ont en effet été visibles sur les quais du métro parisien !** De septembre à décembre, en partenariat avec les Éditions La Plage que nous remercions particulièrement, nous avons aussi fait gagner chaque mois quinze livres en rapport avec la cuisine vegan ou le véganisme. Le principe était simple : un tirage au sort a été effectué parmi les personnes s'inscrivant au Veggie Challenge et au concours.

VEGAN PRATIQUE : UN SITE QUI ÉVOLUE ET S'ÉTOFFE CONTINUELLEMENT

Vegan Pratique est un site qui a vocation à s'adapter et à apporter toujours plus d'informations pratiques et fiables.

- **La lettre d'information** : depuis décembre 2017, Vegan Pratique possède sa propre lettre d'information à laquelle tout le monde peut s'inscrire. Elle a été lancée suite au désir des participants au Veggie Challenge de poursuivre sur leur lancée. Recettes, conseils nutritionnels et nouveaux contenus du site y sont valorisés. Au moins 6 numéros par an sont prévus.
> vegan-pratique.fr/conseil/lettres-dinformations/
- **Idées reçues** : cette nouvelle catégorie de contenus a été mise en ligne fin 2017. Elle contient des réponses aux objections qui sont souvent soulevées lors des discussions autour du véganisme. « Pourquoi on ne pourrait pas manger de la viande d'animaux bien traités ? », « Manger de la viande, c'est naturel » ou encore « Et si j'étais sur une île déserte, pour survivre, je serais bien obligé de chasser non ? » sont autant de mythes auxquels nous apportons des réponses argumentées.
> vegan-pratique.fr/idees-recues/
- **Nutrition** : un travail de documentation et de veille permet de maintenir les contenus à jour en s'appuyant sur de récentes études scientifiques, sérieuses et fiables. Un effort de vulgarisation constant est également fait afin de permettre à chaque personne de disposer d'informations claires et abordables.
- **Conseils culinaires** : une catégorie thématique cuisine avec des contenus dédiés a vu le jour. Exemples d'articles publiés : faire des crêpes vegan sucrées et salées, quoi préparer pour un pique-nique... mais aussi des liens entre cuisine et nutrition, comme : quelles recettes pour trouver des protéines ?
- **Recettes** : fin 2017, le site comportait 368 recettes, soit deux fois plus que l'année précédente. Les recettes sont toujours gracieusement proposées par des blogueuses et blogueurs. Ils et elles étaient une trentaine fin 2017, l'association leur adresse un énorme merci pour leur très généreuse contribution !

DES CHIFFRES ENCOURAGEANTS

Les statistiques de fréquentation de Vegan Pratique ne cessent de croître. Sur l'ensemble de l'année 2017, il y a eu près de **850 000 visites** sur le site (plus de 110 000 sur le dernier mois de l'année).

De son lancement en juin 2017 à fin 2017, le Veggie Challenge a été suivi par **plus de 20 000 personnes**. Des pics d'inscriptions sont observés en lien avec les sorties d'enquêtes (où le Veggie Challenge est proposé comme moyen d'action).

Nous constatons à travers les retours reçus que le programme est une aide réelle, les témoignages de personnes qui ont franchi le pas du véganisme après les 21 jours sont nombreux !

Cette campagne est animée par Clèm, Patricia, Nicolas et Stan.

/// ÉQUIPE L214 ÉDUCATION ///

En août, nous avons recruté Dominic en tant que chargé d'éducation, pour bâtir une nouvelle démarche, baptisée « L214 Éducation ». Il s'agit d'une toute nouvelle branche, qui vise à concevoir, créer et diffuser des outils éducatifs autour de la question animale pour l'enseignement et le milieu scolaire. Ces outils permettent d'accompagner, avec notre expertise d'association, les chapitres des programmes scolaires qui touchent à l'élevage ou à la question animale au sens large.



JOUR 3 4 RAISONS D'OPTER POUR LE VÉGANISME



Bonjour Mathieu,

Aujourd'hui, je vous invite à découvrir 4 bonnes raisons de faire le choix vegan. Je suis certain qu'elles vont vous motiver tout au long de ce Challenge !

Pourquoi vegan ? Voici leurs réponses !



Les personnes qui ont opté pour une alimentation veggie sont nombreuses à le dire : non seulement c'est bien plus simple que ce qu'elles imaginaient, mais c'est en plus une véritable libération d'être en accord avec leur désir de protéger les animaux et l'environnement.



Pour les animaux

Qu'ils soient chiens, chats, cochons, oiseaux ou veaux, terrestres ou aquatiques, les animaux tiennent à la vie et, comme nous, ressentent des émotions. Même en "bio", plein air ou label, les densités d'élevage restent souvent très fortes, et les animaux sont mutilés puis tués très jeunes. En optant pour le véganisme, vous épargnez concrètement des animaux !

[EN SAVOIR PLUS](#)

Fin 2017, nous avons réuni un **Conseil scientifique** chargé de vérifier les contenus des outils pédagogiques. Nous avons réalisé des **outils pédagogiques** sur le thème « Nourrir l'humanité, enjeux & alternatives pour l'agriculture ? », en lien avec les programmes officiels en sciences et en géographie : un livret pédagogique de 36 pages, ainsi qu'une exposition pédagogique, proposée en prêt gratuit pour les établissements scolaires.

Nous avons conçu un **programme d'animations et d'ateliers** pédagogiques, adaptés au public scolaire du cycle 1 au lycée, en lien avec les cours d'enseignement moral et civique, de sciences, de géographie et de philosophie, et préparé un **site Internet dédié** à l'adresse education.L214.com, qui présente l'offre pédagogique et les ressources en ligne.

PÔLE INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES & FOURNISSEURS

POULES : #STOPCAGES

Depuis 2016, L214 a renforcé son action pour éliminer l'une des formes d'élevage les plus préjudiciables aux animaux : les cages de batterie, dans lesquelles sont enfermées 33 millions de poules en France. Depuis deux ans, une équipe dédiée travaille à mobiliser l'ensemble des acteurs agroalimentaires pour qu'ils modifient leurs sources d'approvisionnement.

Dès fin 2016, nous obtenions une avancée majeure avec l'engagement de Carrefour sur l'ensemble de son rayon œuf.

Sollicitées par L214, **la majorité des principales enseignes de la grande distribution** ont ensuite une à une décidé d'exclure à date butoir les œufs de batterie de leurs rayons : Casino, Intermarché, Leclerc, Auchan...

Un pas de géant a été accompli dans la lutte contre les cages. Cependant, 50 % des œufs en France transitent par l'industrie des ovoproduits (œufs transformés). Ainsi, en 2017, L214 a **intensifié son action auprès des chaînes de restaurants, des hôtels, des fabricants, des grossistes**, obtenant les engagements d'acteurs majeurs tels que Flunch, Brioche Dorée, La Croissanterie, Picard, Léon de Bruxelles, Best Western, Sodebo, Panzani, Pierre Martinet, Marie, Brioches Pasquier, Daunat, Bonne Maman, Mamie Nova ou encore les fournisseurs Pomona, Brake, Transgourmet, etc.

Si la persévérance par le dialogue a permis d'aboutir à la majeure partie des engagements pris, L214 a également poursuivi sa mission d'information du public, diffusant par exemple en mai 2017 une enquête montrant la sinistre condition des poules dans un élevage appartenant à l'époque au fournisseur du leader des pâtes

en France : au terme d'une seule journée d'exposition médiatique, le groupe Panzani s'est engagé à date butoir à exclure les œufs de poules en cage pour ses pâtes et les œufs de marque Lustucru Frais.

L214 a par ailleurs informé le public de l'absence d'engagement de dizaines d'enseignes, via des sites Internet dédiés, vidéos et pétitions, suscitant la réaction de nombreux clients et citoyens. Ces actions furent majoritairement suivies de l'engagement rapide des sociétés concernées.

Désormais, **plus de cent des entreprises alimentaires les plus importantes en France** ont rendu publique leur décision de tourner le dos à l'élevage en batterie des poules. S'il est difficile de quantifier précisément, en millions, le nombre d'animaux concernées par ce changement, une chose est désormais certaine : l'élevage en cage des poules n'a plus d'avenir dans notre pays.

C'est à présent au tour du premier maillon de la chaîne, les producteurs d'œufs, de suivre le mouvement de progrès : fin 2017, le leader des ovoproduits, d'aucy, annonçait la fin programmée de sa production issue d'élevages en cage.

2017 a également été l'occasion pour L214 de renforcer sa collaboration avec les associations internationales membres de l'Open Wing Alliance : nos efforts concertés ont abouti **à l'engagement de Carrefour en Espagne et en Roumanie**.

La suite ? On continue jusqu'à la fin des cages !

En 2017, le pôle agroalimentaire de L214 est composé d'Alexandre, Brian et Johanne.

PÔLE INSTITUTIONS

/// ÉQUIPE POLITIQUE ///

Cette année, L214 est passée d'une position d'observateur, grâce à Politique & animaux, à une démarche active, avec des demandes et propositions concrètes à nos élus. L'année 2017 a permis de développer des outils et de mettre en œuvre des actions à l'attention des citoyens et des responsables politiques.

OUTILS

L'observatoire Politique & animaux est l'outil sur lequel s'appuie la démarche institutionnelle de L214. Il rend compte des actions de plus de 2 800 personnalités politiques à travers 5 000 prises de position. De nouvelles fonctionnalités permettent d'optimiser la recherche (filtres) et d'interpeller les élus (Click n'Tweet, hashtags). 50 enquêtes d'opinion y sont également recensées.

Une forte présence sur les réseaux sociaux s'est révélée pertinente avec la page Facebook (18 000 abonnés) et un nouveau compte Twitter (2 400 followers). La lettre d'info hebdomadaire est envoyée à plus de 4 000 abonnés. Ces outils permettent de relayer les dernières prises de positions et l'actualité politique de la question animale au plus grand nombre tout en réalisant une veille parlementaire et institutionnelle.

Une cartographie plus approfondie s'est construite à partir de Politique & animaux (historique des échanges, collaborateurs, coordonnées...) pour une approche pertinente des parlementaires. Sur cette base, plusieurs courriers ont été adressés à 871 parlementaires (une sélection des 577 députés et 346 sénateurs).

ACTIONS

Suite à des images révélées par L214 en 2016, une commission d'enquête présidée par Olivier Falorni a été créée et a débouché sur la proposition de loi relative au respect de l'animal en abattoir, adoptée le 12 janvier 2017 en première lecture à l'Assemblée nationale. Une action commune des associations de défense des animaux a appuyé cette proposition de loi. Le Sénat n'a malheureusement pas inscrit le texte à l'ordre du jour.

Lors des campagnes électorales, présidentielle (mars-avril 2017) et législatives (juin 2017), des dossiers ont été mis à disposition des citoyens pour visualiser de manière synthétique les actions et propositions des candidats : déclarations, votes, mesures du programme... La page spéciale présidentielle a connu un fort retentissement avec plus de 300 000 visites sur le site le mois précédant l'élection. La presse s'est aussi emparée du sujet à plusieurs reprises.

La participation de L214 au collectif AnimalPolitique (octobre 2016 - juin 2017) a permis de porter la question animale auprès des candidats et de recueillir leurs engagements sur les 30 mesures.

Un colloque au Sénat, co-organisé par le sénateur Jean Desessard et L214 le 22 mai 2017 sur « *La question animale : un enjeu majeur du XXI^e siècle* », a été un succès. Il a accueilli près de 300 personnes, avec la participation de Laurence Abeille, Jacques Boutault, Florence Burgat, Jean-Baptiste Del Amo, Mauricio Garcia-Pereira, Geoffrey Le Guilcher...

Le renouvellement de l'Assemblée nationale et du Sénat (à moitié en septembre 2017) s'est accompagné de courriers et de rencontres avec pour objectif de présenter L214 ainsi que de proposer des mesures concrètes et envisageables au cours de la législature.

Les États généraux de l'alimentation se sont tenus d'août à décembre 2017. Malgré la volonté du gouvernement de ne pas nous y associer, un suivi des ateliers a été réalisé et la campagne #StopCages a été lancée en amont de la clôture en décembre pour porter l'interdiction des élevages de poules en cage.

Ces actions mobilisent toute l'équipe de L214 avec l'objectif de nourrir le débat public autour de la question animale et d'inscrire dans la loi des changements concrets pour les animaux. L'équipe Institutions est animée par Sam et Sylvain.

/// ÉQUIPE JURIDIQUE ///

Maître Hélène Thouy et Maître Caroline Lanty ont poursuivi leur remarquable travail tout au long de l'année 2017. Nous manquons singulièrement de vocabulaire pour souligner leur disponibilité, leur réactivité et leur efficacité. Elles ont été d'un soutien exceptionnel dans toutes les situations.

PLAINTES DÉPOSÉES PAR L214

Tout d'abord, nos avocates ont rédigé chacune des plaintes déposées par l'association contre les élevages et abattoirs dans lesquels nous avons relevé des infractions à la réglementation. Elles concernaient les enquêtes que nous avons dévoilées mais aussi d'autres signalements qui ont été portés à la connaissance de l'association. Plusieurs procès et audiences se sont tenus en 2017.

Outre les cas déjà évoqués dans les autres parties de ce bilan, des affaires plus anciennes ont été jugées.

Le procès de l'abattoir du Vigan s'est tenu en mars 2017. Suite à un minutieux travail de Caroline et Hélène, l'employé filmé en train de s'amuser à électrocuter des moutons, et projetant violemment des animaux contre des barrières, a été condamné à une interdiction d'exercer dans un abattoir pendant 5 ans. Il s'est aussi vu condamné à 8 mois de prison avec sursis et à une amende de 2 000 € pour 17 contraventions. Plus important et notable, la communauté de communes exploitant l'abattoir est reconnue coupable de 5 contraventions pour un montant de 3 750 €.

Le procès de l'abattoir de Mauléon-Licharre a quant à lui été reporté à 2018. Il se tiendra les 17 et 18 septembre prochains devant le Tribunal correctionnel de Pau.

Concernant l'abattoir d'Alès, dénoncé par l'association en octobre 2015, il se tiendra le 8 octobre prochain.

Labattoir de Vannes a été condamné pour privation de nourriture et d'abreuvement, privation de soins et mauvais traitement sur un veau blessé qui avait été laissé pendant un week-end dans la cour de l'abattoir. Au total l'abattoir a été sommé de verser plus de 20 000 € entre les amendes et les indemnités aux parties civiles.

En septembre 2017, à Marseille, nous avons obtenu de nouvelles preuves de la pratique juive de **Kapparot**, qui consiste à sacrifier des poulets sans étourdissement préalable, et nous avons complété la plainte déjà portée en 2016. Ces plaintes sont toujours en cours.

Plusieurs plaintes que nous avons portées ont été classées sans suite. Ça a été le cas pour ce malheureux cochon trouvé agonisant dans la poubelle d'un élevage de Loire-Atlantique, pour les lapins angoras (enquête de One Voice), pour les lapins du Tertre (Morbihan, faits de 2014), pour les lapins des élevages Orylag (Charentes-Maritimes), pour cette vache équasillée (Charleville-Mézières), pour les poules du Gaec du Perrat (Ain). Dans certains cas, nous avons demandé le dossier pénal pour examiner les voies de recours. Les tribunaux sont encore extrêmement frileux sur ces dossiers...

De même, l'association L214 fait face très régulièrement à des difficultés croissantes dans le cadre des actions organisées par ses référents locaux, les préfetures ou mairies empêchant ou compliquant de façon importante la tenue de ces actions. L'association doit donc à chaque fois engager des démarches pour faire valoir son droit à informer le public.

Elle engage également des recours devant les juridictions administratives pour contester les refus qui lui sont opposés mais les décisions lui sont en la matière rarement favorables.

PLAINTES CONTRE L214, SES SALARIÉS OU SON PRÉSIDENT

L214 a dû faire face à de nombreuses procédures lourdes ces dernières années, ce qui l'a obligée à provisionner de fortes sommes. Ces affaires sont arrivées à échéance en 2018.

La société Soulard, productrice de foie gras, a été déboutée sur l'ensemble de ses procédures : pour mémoire, les deux principales étaient le dénigrement et la diffamation. Là aussi, soulignons l'exceptionnel travail de Caroline et Hélène. Pour vous faire une idée, les sommes demandées par la société Soulard s'élevaient à 293 000 €.

De même, dans l'affaire des **lapins du Tertre**, l'éleveuse, assistée par le groupe industriel Sanders, demandait la condamnation de L214 pour un montant de 119 000 €. Nos avocates ont avec succès démontré aux juges la nullité de cette assignation.

Le CNPO, Comité national pour la promotion de l'œuf, attaquait L214 en 2014 pour dénigrement en réclamant une condamnation d'un montant de 235 000 €. Après plusieurs années de procédures, sa demande est déboutée et il se trouve condamné à payer 3 000 € à L214.

En septembre 2017, comme évoqué dans la partie enquête, ont également été jugés deux salariés de l'association pour violation du domicile et atteinte à la vie privée dans **l'abattoir de Houdan**. Ils ont été relaxés de l'infraction d'atteinte à l'intimité de la vie privée mais condamnés pour l'infraction de violation de domicile à 6 000 € d'amende chacun dont 5 000 € avec sursis. Il convient toutefois de relever que l'abattoir de Houdan n'avait pas hésité à solliciter des sommes très importantes à titre de dommages et intérêts (203 794 €) mais que l'association a obtenu que cette demande soit intégralement rejetée par le tribunal. Parallèlement à cette procédure, l'association L214 a déposé une plainte contre l'abattoir de Houdan en février 2017 pour non-respect de la réglementation relative à la protection des animaux en abattoirs, plainte toujours en cours d'enquête. Pour sa part, l'abattoir de Houdan avait assigné en urgence l'association L214 en juin 2017 pour faire interdire la publication d'une nouvelle vidéo diffusée par l'association et montrant les souffrances subies par les cochons dans la fosse à CO₂. L'association L214 a obtenu gain de cause en ayant soulevé un vice de procédure et a donc pu continuer à diffuser ces images.

Comme vous pouvez le constater, L214 doit sans relâche défendre son droit d'informer mais deux avocates exceptionnelles à nos côtés nous permettent de continuer nos actions dans la sérénité. Standing ovation !

PÔLE OPÉRATIONS MILITANTES

/// ÉQUIPE RÉZO ///

Sensibiliser, diffuser l'information en région auprès du public et des médias, c'est l'objectif du « Rézo » de bénévoles L214 qui s'est construit progressivement. Fin 2017, il était constitué de **48 groupes**. De Lille à Marseille, de Quimper à Strasbourg et même jusqu'à Tahiti, des milliers de bénévoles se mobilisent dans la rue pour les animaux. Ces groupes sont animés par **des référents bénévoles**, eux-mêmes coordonnés par Olive, Camille O. et Sébastien C., salariés de l'association. Chaque semaine, des distributions de tracts sont organisées : on estime à **plus de 200 le nombre d'actions menées pour l'année 2017**. De plus, chaque mois, les actions coordonnées (communes à tout le Rézo) mobilisent environ **500 bénévoles**.

En 2017 ont eu lieu des événements phares tels que la **Journée sans viande**, qui a été célébrée par l'ensemble du Rézo avec la mise en place de pyramides alimentaires vegan grandeur nature.

De nouvelles actions ont également été organisées, comme le 31 octobre où des cortèges d'employés d'abattoirs (fictifs !) ont semé le trouble dans l'esprit des passants en cette soirée d'**Halloween**. La campagne pour **l'abolition de l'élevage en cage des poules** a aussi été fortement soutenue et relayée dans la rue par les bénévoles, mobilisation qui a incité plusieurs entreprises agroalimentaires ou de restauration à s'engager publiquement à cesser de vendre ou de s'approvisionner en œufs issus de ce type d'élevage. Nombre de conférences, de réunions, de salons ont également été animés toute l'année par les acteurs du Rézo.



/// ÉQUIPE VEGORESTO ///

VegOresto motive les restaurateurs à servir un menu vegan et rend visibles les offres végétales servies dans les établissements de restauration. Pour ce faire, l'initiative met au défi des chefs en les invitant à ajouter des plats vegan à leur carte. VegOresto a lancé **156 défis** en 2017, soit en moyenne 3 par semaine. Parmi ceux-ci, 20 ont été tenus à l'occasion de la **Fête de la Gastronomie** et 30 étaient des **repas de Fêtes** avec bûches de Noël en dessert (ces défis de fin d'année ont été réalisés en partenariat avec les Éditions La Plage qui a fait gagner des livres de cuisine aux convives lors de nos soirées). Ces défis ont eu lieu grâce aux **43 équipes** rassemblant les **140 ambassadeurs bénévoles** de toute la France : 26 équipes actives ont lancé au moins un défi tous les 3 mois, 4 antennes ont été créées (Biarritz, Montpellier, Mulhouse et Perpignan) et les autres ont été consolidées grâce à un recrutement de nouveaux bénévoles.

Au cours de l'année, leurs tâches informatiques ont été allégées notamment grâce à un nouveau questionnaire destiné aux convives, pour faire un bilan à l'issue de chaque défi. Celui-ci permet de générer un compte-rendu qui salue les efforts du restaurateur et l'encourage à signer la charte. Ainsi, suite aux défis, **62 restaurants ont signé la charte en 2017**, soit 40 % de référencement (en date du 31 décembre 2017, certains signent plusieurs mois après, le temps de mettre au point l'offre à leur carte).

À ces référencement il faut ajouter les restaurateurs qui ont signé sans défi : **400 restaurants ont signé en 2017**, VegOresto.fr se rapprochant ainsi des **1 000 adresses vegan-friendly** à proposer aux utilisateurs et doublant quasiment le nombre référencé depuis 2015. Le site a également récolté 800 avis (commentaires et notes) sur les fiches des restaurants et 820 signalements sur la page « recommandez-nous un restaurant » grâce aux **191 720 visiteurs**. Ces derniers peuvent désormais utiliser l'application VegOresto iPhone plus développée que l'application Android déjà existante. Fort de ces évolutions, VegOresto a lancé sa première « VegOsélection » : une sélection de restaurants pour les vacances diffusée via un communiqué de presse national.

La campagne s'intègre donc petit à petit dans le paysage de la gastronomie et, pour la première fois, l'équipe VegOresto a tenu un stand au Salon des Vins et de la Gastronomie au mois de mars en Bretagne. En échange d'ateliers de démonstrations de recettes par des chefs référencés, cette participation a été offerte par les organisateurs.

Les perspectives ne cessent donc de s'élargir, la campagne a même fait parler d'elle à l'étranger lors d'une présentation aux IARC (International Animal Rights Conference, au Luxembourg), inspirant des militants venus du monde entier.

L'équipe en 2017 était composée de Laurie P., Laurie C. et Bérénice.

/// ÉQUIPE ÉVÉNEMENTIEL ///

Barbara a été en charge de l'organisation de ces deux événements.

MARCHE POUR LA FERMETURE DES ABATTOIRS

La 6^e Marche pour la fermeture des abattoirs organisée par L214 s'est déroulée à Paris le 10 juin 2017. Elle a mobilisé **plus de 3 500 manifestants**. La journée a démarré dès le midi avec une **Vegan Place** (village associatif) et s'est terminée par une **soirée-concert**. Le cortège s'est constitué place de la République accompagné d'un discours rassembleur par Brigitte ainsi que d'un slam du rappeur Res Turner. **Plus de 30 associations** qui œuvrent en faveur des animaux étaient présentes lors de cette journée pour revendiquer la fermeture de tous les abattoirs.

Une trentaine de marches à travers le monde ont été organisées de l'Argentine à l'Allemagne en passant par le Japon et l'Australie.

UNIVERSITÉS D'AUTOMNE

La première édition des **Universités d'Automne** de L214 a eu lieu du 27 au 29 octobre 2017 à Paris. Ce rendez-vous, où se sont retrouvés les ambassadeurs VegOresto, les référents du Rézo et une partie des salariés de l'association, a pour but de tisser du lien entre les bénévoles actifs, d'apprendre des expériences des uns et des autres, de faire émerger de nouvelles idées, d'alimenter la culture générale sur la question animale, de rappeler les fondamentaux de l'association et d'identifier des problématiques rencontrées sur le terrain pour tenter de les résoudre.

Plus de 100 personnes ont pu participer à **des ateliers thématiques, des conférences et des présentations de plusieurs groupes locaux VegOresto et Rézo**. Des membres de l'équipe de L214, des militants et des sympathisants se sont passés le micro tout au long du week-end : nous avons été pleinement ravis d'accueillir, entre autres, Laurence Abeille (ancienne députée), Rodolphe Landemaine (entrepreneur / boulanger-pâtissier) et Maître Thouy et Maître Lanty (avocates), qui, chacun à leur manière, œuvrent avec efficacité pour les animaux. Les militants des groupes locaux et équipes d'ambassadeurs d'Avignon, Vannes, Grenoble, Angers et Nice nous ont raconté concrètement leur fonctionnement, actions, stratégies et anecdotes.

Le bilan étant positif, l'événement sera renouvelé en 2018.



PÔLE COMMUNICATION ET RESSOURCES

/// ÉQUIPE RÉSEAUX SOCIAUX ///

Durant l'année 2017, l'animation des réseaux sociaux de L214 reposait uniquement sur les épaules de Xavier, sur sa créativité bienveillante, sa recherche de contenus intéressants et informatifs. Les autres équipes de l'association allaient également le large spectre des communications publiées.

LES RÉSEAUX SOCIAUX

En 2017, sur **Facebook**, nous avons mis en ligne 728 publications qui ont généré **194 millions de vues** et avons enregistré **76 000 abonnés supplémentaires (+ 12,5 %)**. Notre communauté est très réactive : elle commente, like et partage énormément.

Les publications ayant la plus grande portée sont les vidéos. Celles montrant des scènes amicales entre des êtres humains et d'autres animaux et nos enquêtes sont celles qui portent le plus.



Déjà très présents sur Facebook, nous avons accentué nos efforts sur Twitter et Instagram dont les publics respectifs diffèrent considérablement de celui touché sur Facebook.

Sur **Twitter**, **1 452 tweets** ont été publiés. Ils ont généré **23 millions d'impressions** ; notre compte était suivi en décembre 2017 par **47 500 followers**, soit 16 600 de plus qu'en début d'année (**+ 53 %**).

Sur **Instagram**, nous avons mis en ligne **312 publications**. Notre compte, qui enregistrerait 11 400 abonnés au mois de janvier, en comptait **23 400 en décembre**

(**+ 105 %**) ; la meilleure publication de 2017 est une photo de notre campagne d'affichage dans le métro parisien, en faveur du Veggie Challenge (qui a été largement dépassée dès les premières semaines de 2018 !).



En plus des comptes L214, l'association est également présente sur les réseaux sociaux à travers ses différentes campagnes :

- VegOresto (Facebook et Twitter) ;
- Politique & Animaux (Facebook et Twitter) ;
- L214 Éducation (Facebook).

LE BLOG L214

En 2017, nous avons publié **26 articles sur notre blog**, alimenté par de nombreuses personnes de l'équipe ainsi que par des contributeurs extérieurs. Les notes de blog se divisent en trois thématiques : les sujets dits généraux (portant sur les animaux, les conditions d'élevage, etc.), les actualités (en écho à des événements) et les notes culturelles (chroniques de livres). Ces dernières sont amenées à être de plus en plus nombreuses étant donné le nombre croissant de livres publiés en lien avec la cause animale ! La fréquentation du blog s'élève à une moyenne de **11 976 sessions mensuelles**.

/// ÉQUIPE CRÉATION ///

L214 conçoit en interne la totalité des supports de communication de l'association et de ses campagnes. Cela inclut les vidéos (en premier lieu celles d'enquêtes), les sites web, les tracts et documents papier ou encore les visuels diffusés sur les réseaux sociaux.

Les besoins dans ce domaine augmentent proportionnellement à la croissance de l'ensemble de l'association. En 2017, l'équipe comptait Elodie V., monteuse vidéo, Florent V., webdesigner, et Jonathan, graphiste. Ils ont été rejoints en fin d'année par Leslie, graphiste. L'équipe s'est structurée et Jonathan a pris la coordination en tant que directeur artistique.

L'objectif était de renforcer les synergies entre ses différents membres et de cultiver la polyvalence de chacun. Avec l'agrandissement de l'équipe en 2018, l'association compte acquérir des compétences dans tous les domaines de la création : conception, montage vidéo, motion design, webdesign, print, réseaux sociaux, événementiel, identité visuelle...

En 12 mois, nous avons ainsi réalisé **plus de 50 vidéos** en interne, **300 créations** pour les réseaux de L214, près d'**une centaine de documents imprimés**, **2 affiches** dans le métro pour le Veggie Challenge, **de nouveaux articles textiles** pour la boutique, **1 nouveau site** (L214 Éducation) ainsi que 3 refontes en cours (L214.com, politique-animaux.fr, vegoresto.fr).



veggie-challenge.fr

Veggie Challenge

Il n'y aura pas de sang, mais il y aura peut-être des larmes.

Végétaliser son alimentation ? Que du plaisir grâce au Veggie Challenge ! Ce programme vous accompagne sur 21 jours avec des conseils quotidiens et des recettes. Inscrivez-vous, c'est facile, bon et gratuit !

UNE INITIATIVE L214.com L214

Cette équipe complète et expérimentée (certains viennent de grandes agences parisiennes, d'autres ont longtemps exercé en Freelance pour des clients divers) peut ainsi réagir vite et efficacement à l'actualité tout en étant au cœur des problématiques et des réalités de l'association afin de travailler sur une vision et des objectifs à long terme. L'enjeu est de **professionnaliser l'image de L214** afin d'être caution du sérieux et de la reconnaissance qu'elle mérite.



Nous sollicitons également l'appui de personnes extérieures comme ce fut le cas pour le tournage d'une fiction de Noël (une première) pour soutenir l'enquête Orylag de décembre qui a été tournée par une réalisatrice militante, Anne-Sophie Reinhardt. Nastasia Froloff, autre artiste fortement impliquée auprès de l'association, s'est occupée de la photographie du visuel de l'affiche Bonnes Résolutions (diffusée dans le métro parisien tout début janvier 2018 pour le Veggie Challenge). Nicolas B. est toujours d'une grande aide pour les réglages et arrangements de son de nos vidéos. Grands mercis !



/// ÉQUIPE DOCUMENTATION ///

L'année 2017 a été marquée par la création officielle d'une équipe Documentation à L214. L'association a toujours été très exigeante sur **la rigueur et la fiabilité des informations** qu'elle fournit : l'augmentation des moyens financiers nous a permis de mettre en place cette équipe.

Fin 2017, l'embauche de Nicolas lui a permis de pérenniser les tâches qu'il effectuait alors en tant que bénévole, et d'augmenter largement le temps passé sur la documentation puisque cela représente la moitié de son temps de travail (partagé avec Vegan Pratique).

La publication de nouveaux rapports par l'Anses en janvier 2017 a donné de nouveaux éléments très intéressants dans le paysage nutritionnel français. Les deux principaux rapports, sur l'actualisation des repères du PNNS et sur l'association entre la consommation de certains aliments et le risque de maladies chroniques non-transmissibles, ont mis en évidence la nécessité de réduire la

part de produits animaux et d'augmenter la consommation de protéines végétales dans l'alimentation des Français. La section nutrition du site vegan-pratique.fr a été complétée avec ces nouveaux éléments.

Les pages les plus importantes du site viande.info ont également été mises à jour afin de toujours proposer des données récentes, actualisées et sourcées. Cela a été l'occasion de standardiser le recours à la base de données de la FAO (FAOSTAT) et à celle du ministère de l'agriculture français (agreste). Une mise à jour plus poussée (sur le fond comme sur la forme) et la création de contenu est prévue pour 2018-2019.

Deux conférences destinées aux référents L214 réalisées par Stan ont permis de les former de manière synthétique sur la nutrition végétale.

Une demi-dizaine d'autres conférences sur l'alimentation vegan se sont tenues, destinées au grand public cette fois-ci.

/// ÉQUIPE PRESSE ///

RELATIONS PRESSE

L214 a régulièrement sollicité les médias et a également répondu à leurs sollicitations. Nous avons envoyé **54 communiqués de presse nationaux**, dont :

- 16 lancements d'enquêtes ou de réaction à l'actualité,
- 30 concernaient les poules pondeuses (engagements d'entreprises ou lancement d'enquêtes),
- 3 concernaient des événements (colloque au Sénat, Marche pour la fermeture des abattoirs),
- 3 concernaient VegOresto,
- 2 concernaient le Veggie Challenge.

Nous avons également sollicité la presse régionale (**229 communiqués**) :

- 8 actions coordonnées du rézo ont donné lieu à l'envoi de 164 communiqués,
- les actions ponctuelles du rézo (Vegan Place, etc.) : 10 communiqués,
- l'appui aux campagnes nationales pour les poules : 5 communiqués,
- les défis VegOresto : 50 communiqués, notamment ceux qui concernaient les défis « Fête de la Gastronomie » et « Noël ».

Nous avons eu connaissance de **750 citations ou passages en presse nationale** (21 télé, 26 radios et 730 presse écrite et web), et **plus de 400 en presse régionale ou locale** (13 télé, 7 radios et 338 presse écrite et web).

Pour ne citer que quelques passages médias, on peut

signaler les vidéos de Brut et de Konbini, les articles et tribunes publiés par *Libération* ou *Le Monde*, et un passage sur France 5 dans *L'œil et la main*. Plusieurs reportages ont fait apparaître L214 comme *Envoyé spécial* sur France 2 en février 2017 à l'occasion de la sortie des images de l'abattoir de Houdan mais aussi dans un documentaire, *La fin de la souffrance animale*, diffusé sur France 5. Brigitte et Sébastien ont également répondu à Raphaël Enthoven lors de l'émission *Qui vive* sur Europe 1, et Johanne a défendu les poules pondeuses sur RTL.

LETTRES D'INFO

Nous avons envoyé à nos abonnés (**350 000 en fin d'année 2017**) :

- 58 lettres d'info nationales
- 65 lettres d'info régionales

Chaque semaine, **l'agenda hebdo** est envoyé par mail et recense les actions de L214 et celles d'autres associations qui peuvent les soumettre via un formulaire en ligne.

L'année 2017 est marquée par le lancement des **Actions Express pour les animaux** (actions-express-L214.com). C'est une lettre d'info spéciale envoyée 1 à 2 fois par semaine proposant des actions rapides à réaliser sur les réseaux sociaux, par mail ou téléphone. Elles ont montré leur efficacité dans la campagne contre l'élevage en cage des poules pondeuses.

PÔLE WEB

Chaque pôle de l'association ayant des besoins importants et spécifiques en informatique, cette ressource est essentielle pour L214.

Côté public, **un site s'est ajouté à nos 13 sites** existants : education.L214.com. Et **11 minisites** sont venus épauler nos campagnes !

Côté organisation de l'association, nous avons amélioré nos outils de communication interne afin de les adapter à une équipe grandissante et en majorité en télétravail : meilleure gestion des comptes, prise en main du parc informatique, amélioration de la sécurité, mise en place de procédures...

Côté gestion des adhérents / donateurs, des **automatisations** ont été mises en place afin de réduire la quantité de gestions manuelles et nous permettre de nous concentrer plus efficacement sur notre mission.

Enfin, la partie la moins visible de l'équipe informatique concerne la **gestion des serveurs** et la **mise à jour des environnements** afin d'assurer la stabilité et la sécurité de nos services.

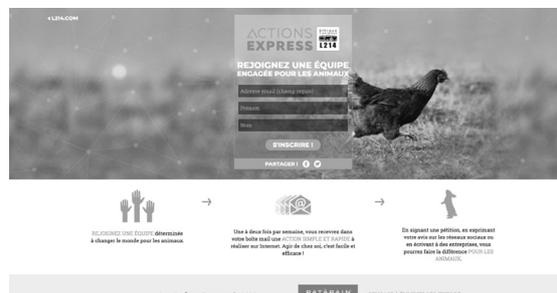
Florent O., Florent V., Myriam, Vincent ont été rejoints par Micha (responsable dev).

L214 sur Internet c'est 14 sites :

- L214.com,
- blog.L214.com
- boutique.L214.com
- education.L214.com
- stop-foie-gras.com
- viande.info
- politique-animaux.fr
- animaux.L214.com
- don.L214.com
- fermons-les-abattoirs.org
- lait-vache.info
- pense-bete.org
- vegoresto.fr
- vegan-pratique.fr

... et de nombreux minisites comme :

- stopcages.com
- actions-express-L214.com
- cr-u-aute.com
- un-animal-pas-un-dechet.com...



PÔLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

/// ÉQUIPE RELATIONS AVEC LES DONATEURS ET RECHERCHE DE FONDS ///

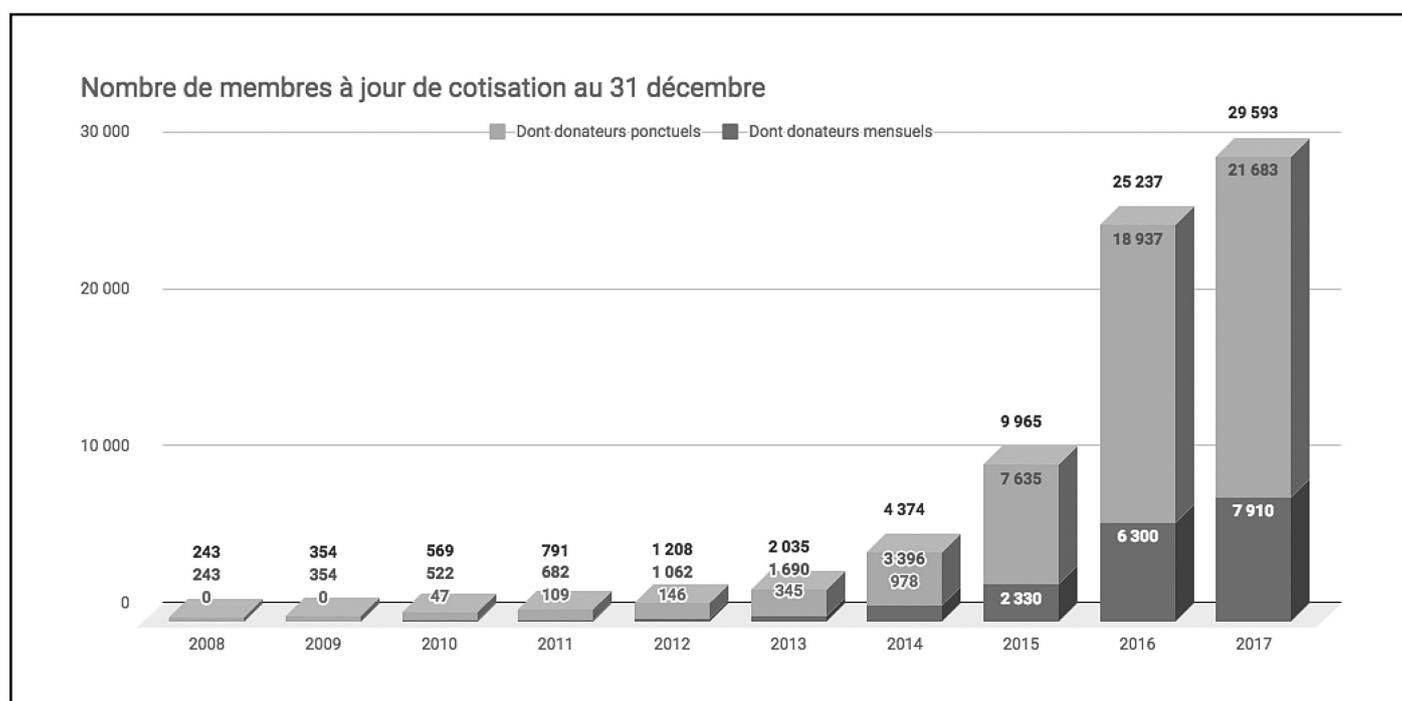
L'association compte aujourd'hui **plus de 30 000 membres** (29 593 au 31 décembre 2017). 26% d'entre eux ont fait le choix de soutenir le travail de L214 par un don mensuel, et ils représentent 36% des dons récoltés en 2017. 245 donateurs (0,8%) ont donné 1 000 € ou plus l'année dernière, représentant 21% du montant des dons.

L214 repose principalement sur **les dons de particuliers** : seulement 102 (0,3%) de ses donateurs en 2017 étaient des entreprises, des associations ou des fondations, et ils représentaient moins de 8% du montant récolté. L'association ne reçoit en outre aucun financement public. Des soutiens de l'association nous contactent régulièrement pour faire bénéficier L214 d'un legs ou d'une assurance-vie via notre fonds de dotation, bien que cela ne représente pas encore une source de revenus.

Certaines entreprises offrent des services à L214, comme notre expert-comptable qui accompagne gracieusement l'association depuis ses débuts. D'autres, comme *Un Monde Vegan*, fournissent les produits vegan nécessaires à l'organisation des dégustations et autres actions. De nombreux autres commerces contactent l'association afin de nouer des partenariats, qui sont référencés sur notre page L214.com/avantages.

Nous ne pourrions pas citer toutes les personnes, personnalités, entreprises, fondations et associations qui ont soutenu L214 en 2017, mais toute l'équipe de L214 les remercie chaleureusement et sincèrement.

En 2017, cette équipe était composée de Patricia, Cécile et Thibaut, épaulés occasionnellement par Lilo et Julia.



/// ÉQUIPE BOUTIQUE ///

L'année 2017 a été marquée par de nombreuses nouveautés sur la boutique en ligne de l'association, notamment **13 livres** (dont *L214, une voix pour les animaux* et *Comme toi* de Jean-Baptiste Del Amo, *Mort à la viande* d'Insolente Veggie ou encore *Vegan Débutant* de Marie Laforêt) et **un nouveau t-shirt** « Je n'aime pas les animaux (dans mon assiette) ».



La boutique a également accueilli **4 nouveaux tracts**, et tout le matériel utile pour favoriser la communication sur VegOresto (tracts, cartes, macarons...).

Au total, **8 876 commandes** ont été préparées en 2017, dont 477 pour le réseau des actions de rue. Le pic de Noël a représenté 1 903 commandes entre novembre et décembre.

Notre **exposition pédagogique** sur panneaux a été présentée 9 fois, dans des lieux aussi variés que des médiathèques, des écoles, des refuges (GroinGroin) ou des villages militants (Alternatiba).

En 2017, l'équipe boutique comptait 3 personnes : Claire, Merry et Caroline. À l'occasion des fêtes de fin d'année, Lisa et Camille S. sont venues en soutien.

/// ÉQUIPE GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE ///

L'association est passée de **25 salariés fin décembre 2016 à 42 un an plus tard**. L'équipe Gestion a accompagné le développement de L214 pour toutes les démarches administratives (relations avec les organismes sociaux, les impôts, les assurances, etc.), la gestion des ressources humaines et le suivi financier.

En 2017, l'équipe Gestion était composée de Vivien, Célia et Coralie, et a été renforcée par l'arrivée de Benjamin en décembre.

PERSPECTIVES 2018

L'équipe sera encore amenée à s'agrandir aussi bien pour initier ou poursuivre des actions que pour renforcer les équipes support (informatique, gestion, création, communication).

Parmi les perspectives :

- **continuer la structuration de L214**, assurer la formation et la montée en compétence des salariés pour maintenir une équipe solide et fiable ;
- **élaborer un plan de prévention des risques psycho-sociaux**, notamment en ce qui concerne l'exposition récurrente aux violences faites aux animaux ;
- **poursuivre la structuration comptable et financière de l'association** – rendue nécessaire par sa croissance rapide (le nombre de salariés a été multiplié par cinq en deux ans et demi) –, notamment via la mise en place de nouveaux outils informatiques permettant de faciliter le suivi des dépenses et les prévisions budgétaires ;
- **renforcer l'équipe web** avec des personnes aux compétences diverses (développeur, intégrateur, maintenicien) ;
- **développer une campagne centrée sur les poulets élevés pour leur chair** qui s'adressera à la fois au grand public et aux entreprises agroalimentaires, avec l'objectif de faire relever les standards d'élevage et d'abattage ainsi que de faire baisser le nombre d'animaux tués ;
- **créer une section dédiée aux campus universitaires**, y sensibiliser les étudiants mais aussi encourager à développer les alternatives vegan dans les restaurants universitaires et à faire baisser la présence de protéines d'origine animale ;
- **se tourner vers les entreprises agroalimentaires** pour les inciter à développer des alternatives ou/et à diminuer la part de produits d'origine animale dans leurs préparations ;
- **continuer le développement de la campagne VegOresto**, notamment via la publication d'un livre à l'automne 2018 ;
- **assurer le lancement officiel de la démarche L214 Éducation** et poursuivre son développement.

Laissez-nous vous renouveler nos plus sincères et chaleureux remerciements, à vous qui nous permettez de poursuivre le travail engagé depuis maintenant 10 ans.

—
**BILAN
FINANCIER**
—



Henri DEVIC

COMMISSAIRE AUX COMPTES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

L214

Association loi de 1908

Siège social : 4 Rue du Soleil
67204 ACHENHEIM

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Association L214

**4 Rue du Soleil
67204 ACHENHEIM**

**COMPTE EMPLOI RESSOURCES ET NOTICE
ARRETE au 31/12/2017**

Compte d'emploi des ressources 2017

Le compte d'emploi des ressources (CER) est une présentation adaptée du compte de résultat.

Il est obligatoire pour les associations faisant appel à la générosité publique afin d'assurer la transparence financière, notamment vis-à-vis des donateurs.

Il a été élaboré conformément aux dispositions du règlement n° 2008-12 du 7 mai 2008 du Comité de la Réglementation Comptable.

Le CER présente l'utilisation des ressources globales de l'association et donc la répartition de ces ressources entre missions sociales, frais de recherche de fonds et frais de fonctionnement.

Les colonnes emplois et ressources collectées présentent un total identique au total des charges et des produits du compte de résultat.

La présentation des emplois suit une ventilation normée propre au compte d'emploi. Les colonnes affectations par emplois et suivi des ressources collectées permettent de présenter de façon lisible l'emploi des ressources issues de la générosité du public, collectées sur l'exercice ou provenant des fonds non utilisés les années antérieures.

Le résultat apparaissant au compte d'emploi des ressources est strictement identique à celui du bilan et du compte de résultat.

Cette annexe permet de présenter les résultats de la collecte de l'année au regard de l'utilisation des fonds. Toutefois, L214 réalise des missions dans la durée et en continu. Les fonds collectés durant l'année 2017 ne sont donc pas nécessairement utilisés cette même année, compte tenu du temps nécessaire pour organiser des campagnes. Réciproquement, certains des projets et enquêtes réalisés en 2017 ont été financés par des fonds collectés les années précédentes.

LES EMPLOIS

L214 réalise ses missions en France. L'association a pour objet de défendre les animaux, notamment ceux utilisés dans la consommation alimentaire, en révélant les pratiques qui leur nuisent dans nos modèles agricoles et alimentaires, en encourageant les solutions pour les faire disparaître.

Les missions sociales comprennent les dépenses opérationnelles directes et indirectes engagées pour la réalisation des actions.

1 - Missions sociales

Les principales missions sociales de L214 sont :

- de diffuser des informations *via* des enquêtes sur les conditions d'élevage, de transport ou d'abattage des animaux, sur l'impact de la production et de la consommation de produits animaux, sur les avancées en éthologie :
 - auprès du grand public, tout en lui proposant des actions,

- auprès des plus jeunes (L214 Éducation),
- auprès des citoyens (Politique & animaux).
- d'encourager :
 - les entreprises agroalimentaires à modifier leur politique d'achat en bannissant les produits issus des formes d'élevage et d'abattage les plus cruelles (élevages intensifs, conditions d'abattage reconnues par la communauté scientifique comme sources de souffrances pourtant évitables), en réduisant la part de produits d'origine animale au bénéfice du végétal,
 - les élus à défendre les intérêts des animaux,
- de favoriser les alternatives végétales :
 - auprès du grand public (Vegan Pratique, Veggie Challenge),
 - auprès des restaurateurs en leur montrant l'intérêt et en les incitant à proposer des alternatives vegan dans leur offre (VegOresto),
- de provoquer la réflexion autour de la place accordée aux animaux dans notre société.

2 - Frais de recherche de fonds

L214 a consacré 6 % de ses dépenses de l'année 2017 (soit 147 255 €) à l'activité dite de « *recherche de fonds* », et plus particulièrement aux frais d'appel à la générosité du public – aucune dépense n'ayant été engagée pour la recherche d'autres fonds privés ou de subventions et autres concours publics.

Il s'agit essentiellement des salaires de l'équipe en charge des relations avec les donateurs et des développements informatiques en cours pour automatiser et simplifier la gestion des dons.

3 - Frais de fonctionnement

Il s'agit des frais de personnel et de structure non affectables aux missions sociales de l'association. Ils relèvent principalement des services informatiques et administratifs (gestion des ressources humaines, comptabilité), et représentent 12 % des ressources utilisées durant l'année 2017, soit 279 715 €.

4 - Engagement à réaliser sur ressources affectées

Il s'agit de dons effectués en faveur de projets qui seront réalisés en 2018 et 2019, donc comptabilisés en fonds dédiés : l'Open Philanthropy Project (OPP) a accordé un financement de 1 140 000 € à L214 pour lui permettre d'agir pour les poulets de chair, pour structurer des initiatives sur les campus universitaires et pour soutenir la consolidation de l'association.

5 - Excédent de ressources de l'exercice

L'association a enregistré un excédent de 1,7M€ en 2017, soit 1,2M€ (en baisse de -0,5M€ par rapport à 2016) hors reprises de provisions pour risques juridiques.

Compte tenu de l'augmentation de +1,2M€ des dépenses de frais de personnel déjà engagée pour l'année 2018 par rapport à 2017 (soit 2,4M€ au total), consécutive de l'augmentation des effectifs de l'association (59 salariés au 24 juin 2018 contre 25 fin 2016 et 42 fin 2017), L214 présente un budget 2018 hors don de l'OPP à l'équilibre (ressources = emplois).

LES RESSOURCES

Les ressources de L214 proviennent quasi exclusivement (98 %) des dons et des ventes de la boutique.

1. Ressources collectées auprès du public (dons et legs)

L214 développe depuis des années la collecte de dons auprès du grand public. Aujourd'hui, les dons représentent 92 % de ses ressources.

En 2017, L214 a reçu un don accordé par l'OPP pour un montant de 1 140 000 €, pour financer des projets qui seront menés en 2018 et en 2019.

2. Autres fonds privés

Les fonds privés issus du mécénat constituent un montant non significatif : ils représentent 0,4 % des ressources.

3. Subventions et autres concours publics

Le dispositif d'aides à l'embauche prévu par le décret n° 2016-40 du 25 janvier 2016, publié au JO du 26 janvier 2016, et modifié par le décret n° 2016-1952 du 28 décembre 2016, publié au JO du 30 décembre 2016, est enregistré au sens de la réglementation comptable en subventions publiques, de même que le dispositif de contrat unique d'insertion / contrat d'accompagnement à l'emploi (CUI-CAE), spécifique au secteur non marchand.

Au total, ces deux dispositifs contribuent pour 1,4 % aux ressources de l'association.

4. Autres produits

Il s'agit principalement des ventes de produits dérivés (274 484 €) réalisées *via* la boutique en ligne ou lors des différentes manifestations organisées par l'association.

5. Reprises des provisions

Il s'agit de la reprise des provisions pour risques constituées les années précédentes et devenues sans objet suite à la relaxe de l'association dans la procédure en diffamation engagée par Soulard, à la nullité de l'assignation en dénigrement engagée par Soulard et à la fin de la procédure engagée par l'abattoir de Houdan.

6. Contributions volontaires en nature pour l'année

L214 s'efforce de valoriser les nombreuses heures consacrées par ses membres bénévoles à la réalisation des actions de l'association. Plus de 22 000 heures bénévoles ont été dénombrées en 2017, valorisées à hauteur de 293 565 €.

TABLEAU DES RESSOURCES ET EMPLOIS - 2017

EMPLOIS	Emploi de 2017 = Compte de résultat	Affectation par emploi des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2017	RESSOURCES	Ressources collectées sur 2017 = compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2017
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE		2 627 667 €
1- MISSIONS SOCIALES	1 992 490 €	1 604 867 €	1- RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	4 360 020 €	2 328 184 €
1.1 Réalisées en France	1 992 490 €	1 604 867 €	1.1 Dons et legs collectés	4 360 020 €	2 328 184 €
- Actions réalisées directement	1 977 877 €	1 590 253 €	- Dons manuels non affectés	3 220 020 €	1 188 184 €
- Versements à d'autres organismes agissant en France	14 613 €	14 613 €	- Dons manuels affectés	1 140 000 €	1 140 000 €
1.2 Réalisées à l'étranger	0 €	0 €	- Legs et autres libéralités non affectés	0 €	0 €
- Actions réalisées directement	0 €	0 €	- Legs et autres libéralités affectés	0 €	0 €
- Versement à un organisme central ou d'autres organismes	0 €	0 €	1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	0 €	0 €
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	147 255 €	147 255 €	2- AUTRES FONDS PRIVES	20 330 €	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	147 255 €	147 255 €	3- SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	65 289 €	
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés	0 €	0 €	4- AUTRES PRODUITS	302 004 €	
2.3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	0 €	0 €			
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	279 715 €	279 715 €			
I- TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	2 419 460 €	2 031 837 €	I- TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	4 747 644 €	
II- DOTATIONS AUX PROVISIONS	0 €		II- REPRISES DES PROVISIONS	511 000 €	
III- ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	1 140 000 €		III- REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	0 €	
IV- EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	1 699 184 €		IV- VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC		0 €
V- TOTAL GENERAL	5 258 644 €		V- INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	0 €	
VI- Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		0 €	VI- TOTAL GENERAL	5 258 644 €	2 328 184 €
VII- Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		0 €	VII- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		2 031 837 €
VIII- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		2 031 837 €	SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		3 815 851 €

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Missions sociales	275 683 €		Bénévolats	293 565 €	
Frais de recherche de fonds	10 600 €		Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges	7 282 €		Dons en nature		
Total	293 565 €		Total	293 565 €	



Henri DEVIC

COMMISSAIRE AUX COMPTES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



Henri DEVIC

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association L214 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 01 janvier 2017 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, j'ai vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, j'atteste l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

Fait à Clermont l'Hérault le 08 juin 2018.

Henri DEVIC

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Montpellier



Henri DEVIC

COMMISSAIRE AUX COMPTES

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

L214

Association loi de 1908

Siège social : 4 Rue du Soleil
67204 ACHENHEIM

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

Association L214

**4 Rue du Soleil
67204 ACHENHEIM**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2017



Henri DEVIC

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Aux adhérents,

En qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées. :

Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisé, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il m'appartient, selon, les termes de l'article R612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I - Conventions nouvelles autorisées au cours de l'exercice :

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée aux cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Fait à Clermont l'Hérault le 08 juin 2018.

Henri DEVIC

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Montpellier